

Compte rendu des délibérations n°75

Séance ordinaire du mardi 3 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes des Portes de Meuse dont la constitution a été autorisée par arrêté préfectoral n°2018-1545 en date du 28 juin 2018, légalement convoqué, s'est réuni, Auditorium Jean SALIN au siège de la Communauté de Communes situé au 1 rue de l'Abbaye à Montiers-sur-Saulx (55290) sous la présidence de Monsieur Michel LOISY.

Nombre de membres composant l'assemblée :	67	Nombre de membres présents :	42
Nombre de membres en exercice :	67	Nombre de pouvoirs :	8
Quorum :	34	Le quorum est atteint l'assemblée peut délibérer	

Étaient présents : **ANDRÉ** Philippe, **ANDRÉ** Jean-Claude, **AUBRY** Laurent, **BOUR** Rémy, **CARDON** Dominique, **CARRÉ** François-Xavier, **CHALONS** Gérard, **CHEVALLIER** Marie-Laure, **COLIN** Francis, **DABIT** Pierre, **DUBAUX** Gilles, **DUPUIT** Catherine, **EDOT** Dany, **FOURNIER** Jean Noël, **FRANCOIS** Claude, **GROSJEAN** Didier, **HENRIONNET** Bernard, **HERPIERRE** Jean-Claude, **HOPFNER** André, **HUARDEL** Gilles, **JOSEPH** Martine, **KARP** Dominique, **KENNEL** Armin, **KOST** Gérard, **LALLEMANT** Pascal, **LAURENT** Tatiana, **LEBRET** Edith, **LEROUX** Francis, **LOISY** Michel, **LORIN** Bernadette, **MAGRON** Laurent, **MALAIZE** Philippe, **MATTIONI** Angelico, **MULLER** Serge, **PENSALFINI** Dominique, **PERRIN** Pascal, **PETERMANN** Fabrice, **POISSON** Patrick, **RENAUDEAU** Daniel, **THIRION** Francis, **THYRIOT** Claude et **VAN DE WALLE** Hervé.

Étaient excusés : BAYETTE Patricia, DUFOUR Roland, DUPONT Régis, FOURNIER Sylvain, LARCELET Thierry, LEGRAND Sébastien, MAIZIERES Francis, MOUROT Gilles, THIERY Didier, THIERY Patricia, VARNIER Marie-Paule, VEYLAND Samuel, VILLETTE Eric et VIOT Loetitia.

Excusés ayant donné procuration ou étant suppléés : ANTOINE Gérard, suppléé par EDOT Dany.
CANOVA Jean-Louis, pouvoir à CARDON Dominique
COLLET Jean-Marie, pouvoir à FOURNIER Jean-Noël.
DIOTISALVI Jean-Luc, pouvoir à HENRIONNET Bernard.
INTINS Yannick, pouvoir à LOISY Michel.
LECLERC Christian, pouvoir à AUBRY Laurent.
LEMAIRE Jacky, pouvoir à HOPFNER André.
MENETRIER Didier, suppléé par THYRIOT Claude.
NICOLE Marc, suppléé par KOST Gérard.
RENAUDIN Florent, pouvoir à PETERMANN Fabrice.
THEVENIN Hélène, pouvoir à MATTIONI Angélico.

Étaient absents : DAVIGNON Sandrine, MARQUELET Jean-Pierre et ROBERT Julien.

Assistaient également à la réunion :

DEL RUE Loup (Médiateur culturel de la Micro Folie mobile des Portes de Meuse), **FLOUEST** Laurent (Directeur Général Adjoint), **HUSSON** Thierry (Directeur Général des Services), et **NUNNE** Pauline (Responsable service Administration et Finances).

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire désigné au sein du conseil, Monsieur **RENAUDEAU** Daniel, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L. 2121-15 du C.G.C.T.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE :

Le compte rendu de la séance du 3 février 2026 est approuvé à l'unanimité.



Intervention :

Présentation de la synthèse de l'évaluation technique des commissions.

COMMANDE PUBLIQUE- Marchés Publics (1.1) :

26/025. Lancement marché de travaux Réaménagement de la zone d'activités de Demange-Baudignécourt, Validation Phase Avant-projet définitif et rémunération définitive du maître d'œuvre.

 **BOUR Rémy quitte la séance et ne participe ni aux débats ni au vote concernant cette délibération.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, modifiée par les lois n°2016-731, 2016-925 et 2016-1691 ;

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU la délibération 25/095 actant le rachat de parcelles pour constituer la zone d'activités et lancer l'aménagement de la zone

VU le recrutement du maître d'œuvre en novembre 2025 ;

INVITE à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

AUTORISE le Président à lancer le marché pour les travaux de réaménagement de la zone d'activités de Demange-Baudignécourt.

FIXE le prix de vente des parcelles commercialisées à 5 euros HT / m².

 **BOUR Rémy revient en séance à l'issu du vote.**

26/026. Fixation du tarif pour la facturation du sel de déneigement dans le cadre de la commande groupée.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L.1414-3,

VU le Code de la Commande Publique et ses articles L.2113-6 et 7,

CONSIDERANT dans le cadre de son projet de schéma de mutualisation intercommunale, l'objectif de développer des marchés publics communs entre intercommunalité et communes,

CONSIDERANT le renouvellement du groupement de commandes du Département de la Meuse au 1er janvier 2026 pour la fourniture de sel de déneigement auquel adhère la communauté de communes,



CONSIDERANT l'opportunité de commander via ce groupement les quantités répondant aux besoins de la communauté de communes et de ceux des communes membres qui le souhaitent,

APRES AVIS favorable du Bureau intercommunal et de la commission des finances du 10 février 2026,

INVITE à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

AUTORISE le Président à répercuter aux communes le coût des quantités commandées en appliquant le tarif du nouveau marché du Département de la Meuse en vigueur depuis le 1/1/2026, à savoir :

- Fourniture du sel de déneigement (sacs de 25 à 50 kg) : 161 €/tonne
- Transport et déchargement du sel à ECUREY (siège de la CCPM) dans un délai normal (15 jours) : 10 €/tonne
- Plus-value sur le prix du transport pour un délai de livraison urgent (4 jours ouvrés) : + 5%, soit + 0.5€/tonne
- Plus-value sur le prix du transport pour un délai de livraison très urgent (moins de 4 jours ouvrés) : +20%, soit + 2 €/tonne

DOMAINE ET PATRIMOINE – Aliénations (3.2) :

26/027. Autorisation de signature d'une servitude ENEDIS pour la zone de la Houquette dans le cadre des travaux d'extension.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les travaux réalisés par la Communauté de Communes des Portes de Meuse dans le cadre de l'extension du PAE de la Houquette,

VU l'implantation par ENEDIS d'une ligne électrique souterraine sur les parcelles ZC n°148 et 99 situées à COUSANCES LES FORGES.

INVITE à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

AUTORISE le Président à signer l'acte authentique de constitution de servitude sur ces parcelles et tout document y afférent.

DOMAINE ET PATRIMOINE – Locations (3.3) :

26/028. Mise en place du règlement intérieur pour l'utilisation de la Grande Halle et mises à jour règlement intérieur plateforme de formation.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération de la Communauté de communes des Portes de Meuse n°24/100 du 17 septembre 2024 actant la reprise en régie du développement et de la gestion du site
p. 3



intercommunal d'Ecurey ;

VU les délibérations de la Communauté de communes des Portes de Meuse n°25/010, n°25/097 et n°26/009 fixant les tarifs de location et des prestations Ecurey 25-35 ;

VU la délibération 25/045 adoptant le règlement d'utilisation des salles et espaces de formation ;

CONSIDERANT la nécessité d'appliquer aux nouveaux espaces de formation dans la Grande Halle les mêmes règles d'utilisation en vue de l'organisation des formations échafaudages et travaux en milieux confinés ;

INVITE à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

ADOpte le nouveau règlement d'utilisation des espaces de formation sur le site de l'Abbaye d'Ecurey disponible en annexe (A1).

FINANCES LOCALES – Décisions Budgétaires (7.1) :

26/029. Constatation des comptes provisoires 2025.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

 **LOISY Michel quitte la séance avant la présentation des comptes provisoires 2025.**

CONSIDERANT les fiches de calcul des résultats, le Vice-Président propose de constater les résultats provisoires 2025 suivants :



Résultats
Exercice 2025

Budget principal

Résultats
Exercice 2025

Budget annexe MSP

Résultat de fonctionnement		Résultat de fonctionnement	
Dépenses de l'exercice	17 275 940,23	Dépenses de l'exercice	180 324,84
Recettes de l'exercice	18 458 818,76	Recettes de l'exercice	205 939,16
Résultat de l'exercice	1 182 878,53	Résultat de l'exercice	25 614,32
Résultat antérieur reporté	2 939 717,89	Résultat antérieur reporté	98 515,49
Résultat de fonctionnement cumulé	4 122 596,42	Résultat de fonctionnement cumulé	124 129,81

Solde d'exécution de la section d'investissement		Solde d'exécution de la section d'investissement	
Dépenses de l'exercice	3 159 982,88	Dépenses de l'exercice	785 993,61
Recettes de l'exercice	2 356 961,70	Recettes de l'exercice	273 074,48
Résultat de l'exercice	-803 021,18	Résultat de l'exercice	-512 919,13
Résultat antérieur reporté	424 658,25	Résultat antérieur reporté	507 118,97
Résultat d'investissement cumulé	-378 362,93	Résultat d'investissement cumulé	-5 800,16

RAR de dépenses	867 112,73	RAR de dépenses	396 944,59
RAR de recettes	1 133 026,51	RAR de recettes	561 798,65
Solde des Restes à réaliser (RAR)	265 913,78	Solde des Restes à réaliser (RAR)	164 854,06

si solde d'investissement cumulé + solde RAR > 0, il n'y a pas de besoin de financement

Besoin de financement de l'investissement (y compris RAR) à couvrir		Besoin de financement de l'investissement (y compris RAR)	
	-112 449,15		0,00
Résultat global de clôture	4 010 147,27	Résultat global de clôture	283 183,71

Proposition d'affectation du résultat (1068)	112 449,15	Proposition d'affectation du résultat (1068)	0,00
Report à nouveau de fonctionnement au BP 26 (R002 si excédent ou D002 si déficit)	4 010 147,27	Report à nouveau de fonctionnement au BP 26 (R002 si excédent ou D002 si déficit)	124 129,81
Solde d'exécution de la section d'investissement au BP 26 (R001 si excédent ou D001 si déficit)	-378 362,93	Solde d'exécution de la section d'investissement au BP 26 (R001 si excédent ou D001 si déficit)	-5 800,16

Résultats
Exercice 2025

Budget annexe ZI

Résultats
Exercice 2025

Budget annexe La Houquette

Résultat de fonctionnement	
Dépenses de l'exercice	118 912,26
Recettes de l'exercice	132 742,82
Résultat de l'exercice	13 830,56
Résultat antérieur reporté	195 296,79
Résultat de fonctionnement cumulé	209 127,35

Solde d'exécution de la section d'investissement	
Dépenses de l'exercice	77 626,80
Recettes de l'exercice	43 738,92
Résultat de l'exercice	-33 887,88
Résultat antérieur reporté	151 103,19
Résultat d'investissement cumulé	117 215,31

RAR de dépenses	0,00
RAR de recettes	0,00
Solde des Restes à réaliser (RAR)	0,00

Besoin de financement de l'investissement (y compris RAR)	
	0,00
Résultat global de clôture	326 342,66

Proposition d'affectation du résultat (1068)	0,00
Report à nouveau de fonctionnement au BP 26 (R002 si excédent ou D002 si déficit)	209 127,35
Solde d'exécution de la section d'investissement au BP 26 (R001 si excédent ou D001 si déficit)	117 215,31

Résultat de fonctionnement	
Dépenses de l'exercice	835 249,13
Recettes de l'exercice	225 226,41
Résultat de l'exercice	-610 022,72
Résultat antérieur reporté	-59 164,36
Résultat de fonctionnement cumulé	-669 187,08

Solde d'exécution de la section d'investissement	
Dépenses de l'exercice	0,00
Recettes de l'exercice	0,00
Résultat de l'exercice	0,00
Résultat antérieur reporté	-64 524,59
Résultat d'investissement cumulé	-64 524,59

RAR de dépenses	0,00
RAR de recettes	0,00
Solde des Restes à réaliser (RAR)	0,00

Besoin de financement de l'investissement (y compris RAR)	
	-64 524,59
Résultat global de clôture	-733 711,67

Proposition d'affectation du résultat (1068)*	0,00
Report à nouveau de fonctionnement au BP 26 (R002 si excédent ou D002 si déficit)	-669 187,08
Solde d'exécution de la section d'investissement au BP 26 (R001 si excédent ou D001 si déficit)	-64 524,59

(*) en budget de stock, l'affectation d'un 1068 n'est pas obligatoire



Résultats
Exercice 2025

Budget annexe OM

Résultat de fonctionnement	
Dépenses de l'exercice	1 421 745,74
Recettes de l'exercice	1 550 855,22
Résultat de l'exercice	129 109,48
Résultat antérieur reporté	101 062,03
Résultat de fonctionnement cumulé	230 171,51

Solde d'exécution de la section d'investissement	
Dépenses de l'exercice	57 695,66
Recettes de l'exercice	184 942,74
Résultat de l'exercice	127 247,08
Résultat antérieur reporté	174 652,67
Résultat d'investissement cumulé	301 899,75

RAR de dépenses	69 193,25
RAR de recettes	0,00
Solde des Restes à réaliser (RAR)	-69 193,25

Besoin de financement de l'investissement (y compris RAR) 0,00

Résultat global de clôture 462 878,01

Proposition d'affectation du résultat (1068) 0,00

Report à nouveau de fonctionnement au BP 26 (R002 si excédent ou D002 si déficit) 230 171,51

Solde d'exécution de la section d'investissement au BP 26 (R001 si excédent ou D001 si déficit) 301 899,75

Résultats
Exercice 2025

Budget annexe SPANC

Résultat de fonctionnement	
Dépenses de l'exercice	13 824,58
Recettes de l'exercice	29 800,00
Résultat de l'exercice	15 975,42
Résultat antérieur reporté	-4 747,37
Résultat de fonctionnement cumulé	11 228,05

Solde d'exécution de la section d'investissement	
Dépenses de l'exercice	0,00
Recettes de l'exercice	0,00
Résultat de l'exercice	0,00
Résultat antérieur reporté	0,00
Résultat d'investissement cumulé	0,00

RAR de dépenses	0,00
RAR de recettes	0,00
Solde des Restes à réaliser (RAR)	0,00

Besoin de financement de l'investissement (y compris RAR) 0,00

Résultat global de clôture 11 228,05

Proposition d'affectation du résultat (1068) 0,00

Report à nouveau de fonctionnement au BP 26 (R002 si excédent ou D002 si déficit) 11 228,05

Solde d'exécution de la section d'investissement au BP 26 (R001 si excédent ou D001 si déficit) 0,00

		2025	Dépenses	Recettes	Solde section résultat de l'exercice	Report antérieur	RAR 2025	Résultat cumulé
BUDGET PRINCIPAL CCPM :								
	Investissement		3 159 982,88	2 356 961,70	-803 021,18	424 658,25	265 913,78	
	Fonctionnement		17 275 940,23	18 458 818,76	1 182 878,53	2 939 717,89		
	Total		20 435 923,11	20 815 780,46	379 857,35	3 364 376,14	265 913,78	4 010 147,27
TOTAL I			20 435 923,11	20 815 780,46	379 857,35	3 364 376,14	265 913,78	4 010 147,27
BUDGETS ANNEXES à caractère administratif :								
	Investissement				0,00			
	Fonctionnement				0,00	0,00		
	Sous-total - Renouveau Village (RV) - budget clôturé fin 2023		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Investissement		77 626,80	43 738,92	-33 887,88	151 103,19	0,00	
	Fonctionnement		118 912,26	132 742,82	13 830,56	195 296,79		
	Sous-total Bâtiments Industriels (ZI)		196 539,06	176 481,74	-20 057,32	346 399,98	0,00	326 342,66
	Investissement		785 993,61	273 074,48	-512 919,13	507 118,97	164 854,06	
	Fonctionnement		180 324,84	205 939,16	25 614,32	98 515,49		
	Sous-total Maisons de Santé (MSP)		966 318,45	479 013,64	-487 304,81	605 634,46	164 854,06	283 183,71
	TOTAL II		1 162 857,51	655 495,38	-507 362,13	952 034,44	164 854,06	609 526,37
BUDGETS ANNEXES à caractère industriel et commercial :								
	Investissement		0,00	0,00	0,00	-64 524,59	0,00	
	Fonctionnement		835 249,13	225 226,41	-610 022,72	-59 164,36		
	Sous-total ZEC DE LA HOUPETTE		835 249,13	225 226,41	-610 022,72	-123 688,95	0,00	-733 711,67
	Investissement		0,00	0,00	0,00	0,00		
	Fonctionnement		13 824,58	29 800,00	15 975,42	-4 747,37		
	Sous-total SPANC		13 824,58	29 800,00	15 975,42	-4 747,37	0,00	11 228,05
	Investissement		57 695,66	184 942,74	127 247,08	174 652,67	-69 193,25	
	Fonctionnement		1 421 745,74	1 550 855,22	129 109,48	101 062,03		
	Sous-total Ordures Ménagères (OM)		1 479 441,40	1 735 797,96	256 356,56	275 714,70	-69 193,25	462 878,01
	TOTAL III		2 328 515,11	1 990 824,37	-337 690,74	147 278,38	-69 193,25	-259 405,61
	TOTAL I + II + III		23 927 295,73	23 462 100,21	-465 195,52	4 463 688,96	361 574,59	4 360 068,03

APRES AVIS du Bureau intercommunal et de la commission finances du 10 février 2026,

INVITE à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité moins 1 abstention (HOPFNER André pour son pouvoir LEMAIRE Jacky).



APPROUVE les résultats provisoires 2025 du budget principal et des budgets annexes ainsi résumés.

AUTORISE le Président à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

 **LOISY Michel revient en séance à l'issue du vote.**

26/030. Affectation provisoire des résultats 2025.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-5 et R2311-13 ;

VU l'état d'exécution 2025 établi provisoirement en date du 03/03/2026 du budget principal et des budgets annexes, et les résultats provisoires ainsi dégagés exposés dans la délibération de constatation des résultats 2025 provisoires ;

CONSIDERANT les difficultés de fonctionnement d'ordre national rencontrées par le système HELIOS en février dernier, n'ayant pas permis la publication des comptes financiers uniques définitifs ;

CONSIDERANT que la collectivité peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ou le cas échéant, l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation ;

CONSIDERANT les identités de valeurs des éléments comptables avec les données du comptable public figurant sur Hélios en date du 03/03/2026 ;

ETANT PRECISE que les reports au R001 ou R002 correspondent à des reprises d'excédents, et que les reports au D001 ou au D002 correspondent à des reprises de déficit, et que le besoin de financement de la section d'investissement, tel qu'il a été mis en évidence lors de la constatation des résultats provisoires, doit être couvert par un excédent capitalisé (1068) prélevé sur le résultat de fonctionnement dégagé ;

ETANT PRECISE qu'en budget de stock, (Zones Activités) l'affectation d'un 1068 n'est pas obligatoire ;

APRES AVIS du Bureau intercommunal et de la commission finances du 10 février 2026,

INVITE à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, à l'unanimité

VALIDE l'affectation des résultats provisoires de l'exercice 2025 et la reprise provisoire de ces résultats aux budgets primitifs 2026 des budgets susvisés de la manière suivante :



Affectation des résultats 2025		Soide section résultat de l'exercice	Report antérieur	RAR 2025	Résultat cumulé	Report à nouveau	Affectation au 1068
BUDGET PRINCIPAL CCPCM :							
	Investissement	-803 021,18	424 658,25	265 913,78	-112 449,15	378 362,93 D001	112 449,15
	Fonctionnement	1 182 878,53	2 939 717,89		4 122 596,42	4 010 147,27 R002	
	Total	379 857,35	3 364 376,14	265 913,78	4 010 147,27		
TOTAL I		379 857,35	3 364 376,14	265 913,78	4 010 147,27		
BUDGETS ANNEXES à caractère administratif :							
	Investissement	-33 887,88	151 103,19	0,00	117 215,31	117 215,31 R001	0,00
	Fonctionnement	13 830,56	195 296,79		209 127,35	209 127,35 R002	
SOUS-TOTAL Bâtiments Industriels (ZI)		-20 057,32	346 399,98	0,00	326 342,66		
	Investissement	-512 919,13	507 118,97	164 854,06	159 053,90	-5 800,16 R001	0,00
	Fonctionnement	25 614,32	98 515,49		124 129,81	124 129,81 R002	
SOUS-TOTAL Maisons de Santé (MSP)		-487 304,81	605 634,46	164 854,06	283 183,71		
TOTAL II		-507 362,13	952 034,44	164 854,06	609 526,37		
BUDGETS ANNEXES à caractère industriel et commercial :							
	Investissement	0,00	-64 524,59	0,00	-64 524,59	64 524,59 D001	0,00
	Fonctionnement	-610 022,72	-59 164,36		-669 187,08	669 187,08 D002	
SOUS-TOTAL ZEC DE LA HOUPETTE		-610 022,72	-123 688,95	0,00	-733 711,67		
	Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00 R001	0,00
	Fonctionnement	15 975,42	-4 747,37		11 228,05	11 228,05 R002	
SOUS-TOTAL SPANC		15 975,42	-4 747,37	0,00	11 228,05		
	Investissement	127 247,08	174 652,67	-69 193,25	232 706,50	301 899,75 R001	0,00
	Fonctionnement	129 109,48	101 062,03		230 171,51	230 171,51 R002	
SOUS-TOTAL Ordures Ménagères (OM)		256 356,56	275 714,70	-69 193,25	462 878,01		
TOTAL III		-337 690,74	147 278,38	-69 193,25	-259 605,61		
TOTAL I + II + III		-465 195,52	4 463 688,96	361 574,59	4 360 068,03		

26/031. Approbation des Budgets Prévisionnels 2026.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1611-1 et suivants et L.2311-1 à 2343-2 ;

CONSIDERANT la délibération n°26/020 par laquelle la collectivité a procédé aux affectations provisoires des résultats 2025 ;

Le Vice-Président présentera les éléments disponibles en annexes (de A1 à A6) et procédera aux opérations de votes correspondants.

APRES AVIS du Bureau intercommunal et de la commission finances du 10 février 2026,

INVITE à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ,

Par 47 voix POUR,

1 abstention (HOPFNER André pour son pouvoir LEMAIRE Jacky),

Et 2 voix CONTRE (COLIN Francis et HENRIONNET Bernard pour son pouvoir DIOTISALVI Jean-Luc).

APPROUVE les Budgets Prévisionnels 2026 tels que présentés ci-après dans les annexes A2 à A8.

26/032. Approbation de la répartition de la Dotation de Solidarité Communautaire 2026.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1611-1 et suivants et L.2311-1 à 2343-2 ;

INVITE à se prononcer, et après en avoir délibéré,



LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ,

Par 46 voix POUR, 1 abstention (LEROUX Francis) et 3 voix CONTRE (COLIN Francis et HOPFNER André pour lui et son pouvoir LEMAIRE Jacky).

ADOpte la répartition de la Dotation de Solidarité Communautaire telle que présentée en annexe (A9).

26/033. Référentiel M57 – Application de la fongibilité des crédits.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1611-1 et suivants et L.2311-1 à 2343-2 ;

VU les instructions budgétaires et comptables de la nomenclature M57 ;

CONSIDERANT que la collectivité a adopté la nomenclature M57 au 1er janvier 2023 ;

CONSIDERANT que le référentiel budgétaire et comptable M57 introduit dans ses dispositions la possibilité pour le Conseil Communautaire de déléguer au Président la faculté de procéder à des mouvements de crédits de chapitre en chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Cette fongibilité des crédits est autorisée dans la limite maximale, fixée à l'occasion du vote du budget, de 7.5% des dépenses réelles de chaque section. Lorsque l'autorisation lui est donnée, le Président rend compte de ces mouvements de crédits auprès de l'assemblée délibérante lors de sa prochaine séance.

APRES AVIS du Bureau intercommunal et de la commission finances du 10 février 2026,

INVITE à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

ADOpte cette disposition de souplesse budgétaire, qui permettra de réaliser des opérations de virement de crédits budgétaires entre chapitres avec rapidité, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses de chacune des sections.

FINANCES LOCALES – Fiscalité (7.2) :

26/034. Vote des taux de fiscalité 2026.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1611-1 et suivants et L.2311-1 à 2343-2 ;

VU la délibération 26/021 validant les Budgets Prévisionnels 2026 de la Communauté de Communes des Portes de Meuse;

VU le Pacte Financier et Fiscal de la Communauté de Communes;

APRES AVIS du Bureau intercommunal et de la commission finances du 10 février 2026,

INVITE à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ,

Par 49 voix POUR et 1 voix CONTRE (HENRIONNET Bernard pour son pouvoir DIOTISALVI Jean-Luc).



ADOpte les taux de fiscalité 2026 de la façon suivante :

Taux de foncier bâti intercommunal à 10.30%

Taux de foncier non bâti intercommunal à 17.99%

Taux d'habitation additionnelle à 7.36%

Taux de CFE intercommunal à 19%

26/035. Attribution de subvention aux Assistantes Maternelles.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°25/039 de la Communauté de Communes des Portes de Meuse instaurant un programme d'aides à l'installation ou au maintien des assistantes maternelles du territoire .

INVITE à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ,

ATTRIBUE le versement d'une subvention conformément au tableau ci-après :

Nom Prénom	Commune	Utilisation de l'aide	Montant	Élus ne prenant pas part au débat et au vote	Résultat du vote
VARNEROT Sandra	Aulnois-en-Perthois	Achat poussette	300€		Favorable à l'unanimité

FINANCES LOCALES – Subventions (7.5) :

26/036. Attribution de subventions aux associations à caractère culturel.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT le programme d'aide aux associations culturelles et sportives de la Communauté de Communes ;

CONSIDÉRANT que ces demandes concernent l'année 2026 ;

APRES AVIS de la commission sport et culture du 17 février 2026 ;

INVITE à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ,

ATTRIBUE les subventions aux associations à caractère culturel pour un montant de 22 830.00 euros conformément au tableau suivant :



Association	Commune	Projet	Proposition	Élus ne prenant pas part au débat et au vote	Résultat du vote
			commission		
Association Sports et Loisirs	SAVONNIE RES-EN-PERTHOIS	Savomob édition 2026	1 500.00 €	PETERMANN Fabrice	Favorable à l'unanimité
Association Sports et Loisirs	SAVONNIE RES-EN-PERTHOIS	So Classic !	1 800.00 €	PETERMANN Fabrice	Favorable à l'unanimité
Cherokee Production	ANCERVILLE	Rednek Fest - Les 15 ans	2 000.00 €	CHALONS Gérard et FOURNIER Jean-Noël	Favorable à l'unanimité
Meuse Compostelle	HAIRONVILLE	Itinéraire PdM menant à St. Jacques de Compostelle	1 200.00 €	LEMAIRE Jacky	Favorable à l'unanimité
La Pédagothèque de Commercy	COMMERCY	Planétarium mobile pour la Meuse	2 000.00 €		44 voix POUR, 1 voix CONTRE (COLIN Francis) et 5 abstentions AUBRY Laurent, CARDON Dominique, DUPUIT Catherine, FOURNIER Jean-Noël et PERRIN Pascal)
Belles Envolées	STAINVILLE	Après-midi Jeux	300.00 €		Favorable à l'unanimité
Archéologie et Paysages de Meuse	DIEUE-SUR-MEUSE	Circuit des Mégalithes	750.00 €	Report de la décision au prochain Conseil Communautaire	
Houdelaincourt Sauve Gardons nos trésors	HOUDELAINCOURT	Réfection de la parcelle du Sacré-Cœur	1 000.00 €		Favorable à l'unanimité
L'Esperluette	SAINT-MIHIEL	Parcours Vitrail dans la Vallée de la Saulx	2 000.00 €	Report de la décision au prochain Conseil Communautaire	
Vents Dominants	HOUDELAINCOURT	Respirer la Musique	350.00 €		Favorable à l'unanimité
Les Chanterelles	FOUCHERES AUX BOIS	Concert dont un rassemblement de chorles	800.00 €		Favorable à l'unanimité
F.Rurales de Mauvages	MAUVAGES	Mauvages Animations et Mini-Club	900.00 €	DABIT Pierre	Favorable à l'unanimité
F.Rurales de Mauvages	MAUVAGES	Mini-Clubs découverte et explorateurs	150.00 €	DABIT Pierre	Favorable à l'unanimité
Viva'Badon	BADONVILLIERS	PÂQUES	500.00 €		Favorable à l'unanimité
Les Férus d'Ecurey	MONTIERS-SUR-SAULX	Attractivité de l'Association	1 500.00 €		Favorable à l'unanimité



Les Titans des Sentiers	GONDRECOURT	Rand'Ornoise	1 000.00 €		Favorable à l'unanimité
Fanfare de Montiers-sur-Saulx	MONTIERS	Saison de concerts - Orchestre Symphonique de Belgique	2 000.00 €	GROSJEAN Didier	Favorable à l'unanimité
Art et collections de la Saulx et du Perthois	MONTIERS-SUR-SAULX	Ecureytromobile	700.00 €	GROSJEAN Didier et DUBAUX Gilles	Favorable à l'unanimité
Jovilliers Echanges et Cultures	STAINVILLE	F° Guide bénévoles visite théâtralisée	350.00 €		Favorable à l'unanimité
Jovilliers Echanges et Cultures	STAINVILLE	Sortie Nature	360.00 €		Favorable à l'unanimité
Les petits loups	FOUCHERES AUX BOIS	Cueillette de fleurs, mises sous presse et création de cadres fleuris	150.00 €	MAGRON Laurent	Favorable à l'unanimité
Les Trois Vallées	TREVERAY	Bal Folk	1 000.00 €		Refusé par 26 voix CONTRE (ANDRE Jean-Claude, ANDRE Philippe, AUBRY Laurent, BOUR Rémy, CARDON Dominique pour elle et son pouvoir CANOVA Jean-Louis, CARRE François-Xavier, CHALONS Gérard, CHEVALLIER Marie-Laure, COLIN Francis, DUPUIT Catherine, EDOT Dany, FOURNIER Jean-Noël pour lui et son pouvoir COLLET Jean-Marie, HUARDEL Gilles, LALLEMANT Pascal, LOISY Michel, MALAIZE Philippe, MATTIONI Angélico pour lui et son pouvoir THEVENIN Hélène, PERRIN Pascal, PETERMANN Fabrice pour lui et son pouvoir RENAUDIN Florent, POISSON Patrick, RENAUDEAU Daniel et THIRION Francis), 9 abstentions (DABIT



					Pierre, DUBAUX Gilles, HOPFNER André pour lui et son pouvoir LEMAIRE Jacky, JOSEPH Martine, KOST Gérard, LAURENT Tatiana, MAGRON Laurent et VAN DE WALLE Hervé) et 15 voix POUR
Les Vallées	Trois	TREVERAY	Deviens ingé Son	520.00 €	Refusé par 27 voix CONTRE (ANDRE Jean-Claude, ANDRE Philippe, AUBRY Laurent, BOUR Rémy, CARDON Dominique pour elle et son pouvoir CANOVA Jean-Louis, CARRE François-Xavier, CHALONS Gérard, CHEVALLIER Marie- Laure, COLIN Francis, DUPUIT Catherine, EDOT Dany, FOURNIER Jean-Noël pour lui et son pouvoir COLLET Jean-Marie, GROSJEAN Didier, HUARDEL Gilles, LALLEMANT Pascal, LOISY Michel, MALAIZE Philippe, MATTIONI Angélico pour lui et son pouvoir THEVENIN Hélène, PERRIN Pascal, PETERMANN Fabrice pour lui et son pouvoir RENAUDIN Florent, POISSON Patrick, RENAUDEAU Daniel et THIRION Francis), 9 abstentions (DABIT Pierre, DUBAUX Gilles, HOPFNER André pour lui et son pouvoir LEMAIRE Jacky, JOSEPH Martine, KOST Gérard, LAURENT Tatiana, MAGRON Laurent et VAN DE WALLE Hervé) et 14 voix POUR

ATTRIBUE, par 48 voix POUR, 1 voix CONTRE (KENNEL Armin) et 1 ABSTENTION (PERRIN Pascal), à titre exceptionnel une subvention de 3 500.00 euros à l'association Sportive Automobile basée
p. 13



à Bussy-la-Côte pour l'organisation du rallye de Meuse sur le territoire des portes de Meuse. Action qui n'entre pas dans nos programmes de subventions mais qui participe à l'animation du territoire.

26/037. Attribution de subventions aux associations à caractère social.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT que ces demandes concernent l'année 2026 ;

APRES AVIS de la commission santé et social du 1^{er} octobre 2025 et du 16 février 2026 ;

INVITE à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ,

ATTRIBUE les subventions aux associations à caractère social pour un montant de 11 820.81 € conformément au tableau suivant :

Association	Commune	Projet	Proposition	Élus ne prenant pas part au débat et au vote	Résultat du vote
			commission		
Restos du Cœur de la Meuse	Département de la Meuse	Soutien de l'antenne de Gondrecourt le Château	1 000.00 €		Favorable à l'unanimité
CIDFF-FV 55	Département de la Meuse	Soutien de l'antenne de Gondrecourt le Château, ouverture d'une antenne à Dammarie-sur-Saulx et à Cousances-les-Forges	4 320.81 €		Favorable à l'unanimité
ILCG	Ancerville	Subvention 2026 – activité de portage de repas	3 250.00 €		Favorable à l'unanimité
ACFR Val d'Ornois	Gondrecourt-le-Château	Subvention 2026 – activité de portage de repas	3 250.00 €		Favorable à l'unanimité

26/038. Attribution de subvention aux associations à caractère sportif.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT le programme d'aide aux associations culturelles et sportives de la Communauté de Communes ;

CONSIDÉRANT que ces demandes concernent l'année 2026 ;



APRES AVIS de la commission sport et culture du 17 février 2026 ;

INVITE à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

ATTRIBUE les subventions aux associations à caractère sportif pour un montant de 20 000.00 euros conformément au tableau suivant :

Association	Commune	Projet	Proposition	Élus ne prenant pas part au débat et au vote	Résultat du vote
			commission		
ANCERVILLE BAR-LE-DUC CANOË- KAYAK	Chemin de la Pointerie – 55170 ANCERVILLE	Développer la performance des pagayeurs de toutes catégories ; Découverte du territoire meusien en faveur des scolaires et des touristes de tous niveaux sociaux	3 000,00 €	CHALONS Gérard	Favorable à l'unanimité
ASSOCIATION SPORTIVE STAINVILLE	30 route Nationale – 55500 STAINVILLE	Achat matériel de communication pour leurs événements associatifs ; Achat matériel suite à l'ouverture du cours de pilates	800,00 €		Favorable à l'unanimité
ASSOCIATION SPORTIVE TREVERAY (Football)	13 rue des Ponts – 55130 TREVERAY	Poursuivre le développement du club	2 000,00 €		Favorable à l'unanimité
ASSOCIATION SPORTIVE DU CANTON DE MONTIERS (Football)	1 Place du Général de Gaulle – 55290 MONTIERS-SUR-SAULX	Développer la qualité d'accueil des licenciés	1 250,00 €	GROSJEAN Didier	Favorable à l'unanimité
ASLC TREVERAY	8 rue Pierre de Luxembourg – 55130 TREVERAY	Achat de matériel de gym / élastibands et bracelets lestés	500,00 €	LALLEMANT Pascal	Favorable à l'unanimité
BOXING CLUB ANCERVILLE	Place de la Mairie – 55170 ANCERVILLE	L'art de la Boxe anglaise au cœur des Portes de Meuse	1 000,00 €		Favorable à l'unanimité



CENTRE DE TOURISME EQUESTRE DE BIENCOURT- SUR-ORGE	12 Grande Rue - 55290 BIENCOURT -SUR-ORGE	Organisation du championnat régional Grand-Est de TREC	2 000,00 €		Favorable à l'unanimité
ASSOCIATION DES ECURIES DE JEAND'HEURS	Ecuries de Jeand'Heu rs – 55000 L'ISLE-EN- RIGAULT	Soutien à la saison de concours 2026 (5 jours de concours)	2 000,00 €		Favorable à l'unanimité
CLUB DE GYM VOLONTAIRE DE GONDRECOU RT	15 Place de l'Hôtel de Ville – 55130 GONDREC OURT-LE- CHÂTEAU	Former et diplômer un animateur local	1 500,00 €		Favorable à l'unanimité
LES BERGERONNET TES DE L'ESPERANCE	8 bis rue de Frémy – 55170 ANCERVILL E	Aide au fonctionneme nt et formation bénévole (juges) + achat matériel	1 250,00 €	CARDON Dominique,	Favorable à l'unanimité
MONT'LOISIRS	27 rue du Four – 55000 MONTPLO NNE	Bien être et bonne condition physique en milieu rural et pérennisation de l'association	650,00 €		Favorable à l'unanimité
PETANQUE CLUB TREVERAY	8 rue Pierre de Luxembour g – 55130 TREVERAY	Aide à la participation au national de pétanque – achat de matériel pour organisation de concours - mise aux normes de la salle d'entraîne ment	500,00 €		Favorable à l'unanimité
RACING CLUB SAULX ET BARROIS	Rue de la Mervalle – 55000 HAINRONVI LLE	Nouveaux jeux de maillots	1 250,00 €		Favorable à l'unanimité
TEAM FAMILY (Cross Fit)	Rue de la Croix Jacoty - 55170 ANCERVILL E	La santé par la musculation	800,00 €		Favorable à l'unanimité
TENNIS CLUB DU VAL D'ORNOIS	4 rue du Petit Pont – 55130 GONDREC	Structuration et pérennisation	1 500,00 €		Favorable à l'unanimité



	OURT-LE-CHÂTEAU	du club de tennis			
--	-----------------	-------------------	--	--	--

26/039. Demande de subvention LEADER projet « les portes du feu ».

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la reprise en gestion de l'Abbaye d'Ecurey depuis le 21 février 2025 ;

VU le programme d'intervention du GAL LEADER du Pays Barrois ;

VU le programme d'intervention du Conseil départemental de la Meuse ;

VU le programme d'intervention du Conseil régional Grand Est ;

CONSIDÉRANT la volonté de la collectivité de développer la fréquentation de l'Abbaye d'Ecurey et de diversifier les publics;

APRES AVIS favorable du bureau intercommunal en date du 26 janvier 2026

INVITE à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

VALIDE le plan de financement suivant :

LES PORTES DU FEU/ ABBAYE d'Ecurey 9/10/11/12 Avril 2026

CHARGES		PRODUITS	
Achat pour les activités	1 000,00 €	Feader sollicité	7 760,00 €
		Concours nationaux	
Alimentation	1 450,00 €	Région Grand Est	3 000,00 €
Hébergement	750,00 €	CD55	3 000,00 €
Honoraires Artistes	7 400,00 €		
		Autofinancement	
Rémunération d'intermédiaires		Codecom Portes de Meuse	3 440,00 €
Artisans d'Art	2 800,00 €		
Honoraires techniques et SACEM	1 250,00 €		
Communication (Totem /			
Affiches/Tract/Pub	1 500,00 €		
Déplacements/missions	850,00 €		
Assurance	200,00 €		
TOTAL CHARGES	17 200,00 €	TOTAL PRODUITS	17 200,00 €

AUTORISE le Président à prendre en compte la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées et de l'autoriser à signer tous les documents pour mener à bien cette mission.



DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – Emploi, formation professionnelle (8.6) :

26/040. Autorisation de signature de la convention avec le GRETA dans le cadre de la mise en place des formations échafaudage.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT le souhait de la collectivité de développer l'offre de formation en lien avec la plateforme de formation ;

CONSIDERANT le projet de formation échafaudage proposé par le GRETA et son installation dans la Grande Halle ;

VU la délibération n°2026/009 fixant les tarifs de location de l'espace de la Grande Halle et de la salle de formation à 400 € TTC/journée de formation ;

VU le projet de convention (en annexe A10) ;

INVITE à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

AUTORISE le Président à signer la convention avec le GRETA (annexée à la présente délibération, annexe A10).

26/041. Validation des statuts POCES et adhésion.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT la nécessité de créer une association PoCES (Pôle de Compétences en Environnement Souterrain) à compter du 01/04/2026 permettant le maintien des activités sur le territoire de la Communauté de communes des Portes de Meuse suite à la demande de restructuration par l'Université de Lorraine ;

VU le projet de statut d'association (disponible en annexe A11) portant la communauté de communes comme membre fondateur avec l'Université de Lorraine ;

VU la proposition de cotisation annuelle d'un montant de 1 000 € ;

VU la demande de participation au fonctionnement de l'association pour l'année 2026 à hauteur de 15 000 € (montant qui sera confirmé lors de la validation du budget prévisionnel 2026) ;

INVITE à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ,

Par 49 voix POUR et 1 voix CONTRE (HENRIONNET Bernard pour son pouvoir DIOTISALVI Jean-Luc),

ADOpte les statuts de l'association PoCES (disponibles en annexe A11) et de lui donner tout pouvoir au Président pour l'exécution de la présente délibération.

26/042. Autorisation de signature de l'acte de consortium pour le projet EXPREM.



VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT la candidature groupée de la collectivité avec ACROTIR et le POCES dans le cadre de la réponse à l'appel à candidature du Programme d'investissements d'avenir (PIA 4) – « France 2030 » ;

CONSIDERANT la candidature retenue en novembre 2025 sur le projet de formations en milieux confinés et la nécessité de formaliser le groupement en consortium ;

CONSIDERANT l'installation des modules de formations dans le Grande Halle et désignant la Communauté de communes comme porteur des investissements (pour lesquels le financement obtenu lié à la candidature sera de 50 % des dépenses engagées) ;

VU l'inscription des dépenses et recettes au budget 2026 ;

INVITE à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ,

Par 49 voix POUR et 1 voix CONTRE (HENRIONNET Bernard pour son pouvoir DIOTISALVI Jean-Luc),

AUTORISE le Président à signer l'acte de consortium pour le projet EXPREM (annexe A12) et lui donne tout pouvoir pour l'exécution de la présente délibération.

26/043. Candidature au dispositif friche + sur le périmètre de Territoire d'Industrie Sud Meuse Nord Haute-Marne.
--

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la constitution du Territoire d'Industrie Sud Meuse Nord Haute-Marne ;

CONSIDERANT l'appel à projet Friches+ lancé par la Banque des territoires qui propose un accompagnement des collectivités afin de répondre à l'enjeu de la requalification des friches au travers d'un dispositif dédié permettant de recenser, qualifier et mettre en place une stratégie de requalification de ces espaces. Il mobilise des crédits d'ingénierie financés par la Commission européenne (via InvestEU) pour la totalité des missions d'ingénierie proposées. Ainsi, il n'y a aucun reste à charge pour la collectivité si elle est lauréate de l'Appel à Projets.

CONSIDERANT que le dispositif propose un accompagnement sur la requalification des friches agricoles et/ou économiques. Il est proposé à la collectivité de candidater sur le lot relatif aux friches économiques de manière conjointe avec les 3 autres EPCI du territoire d'industrie lors de la deuxième vague (candidature du 1er avril au 21 juin). Friches+ sera donc l'occasion de travailler sur l'action 7 du plan d'action territoire d'industrie sud Meuse nord Haute-Marne, validé lors du Comité de pilotage du 17 septembre 2025, relative à la valorisation du foncier disponible. Il sera possible à travers ce dispositif de disposer d'un accompagnement (jusqu'à 74 jours-hommes) afin d'élaborer un recensement caractérisé des friches notamment quant à leur potentiel économique ou environnemental. L'accompagnement proposé permettra aussi d'envisager un recensement des projets endogènes et des propositions de solutions « rebonds ».

CONSIDERANT que ce dispositif présente l'opportunité de pouvoir accélérer la mise en œuvre du plan d'action territoire d'industrie sur les opportunités de valorisation du foncier à l'échelle du territoire et d'identifier les opportunités de développement selon la caractérisation de ce foncier.

INVITE à se prononcer, et après en avoir délibéré,



LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ,

Par 49 voix POUR et 1 voix CONTRE (BOUR Rémy),

AUTORISE le dépôt du dossier de candidature au dispositif Friche + au titre de Territoire d'Industrie pour le lot friches économiques.

DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – Enseignement (8.1) :

26/044. Demande de subventions : Sécurisation des écoles et des gymnases utilisés par les élèves du 1er et 2nd degrés.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance porté par le Ministère de l'Intérieur en lien avec la Préfecture de la Meuse ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'équiper les 14 écoles du territoire d'un système fiable et uniformisé de prévention des intrusions ;

INVITE à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

VALIDE le plan de financement suivant :

DEPENSES		RESSOURCES		
Nature des dépenses	Montant total HT	Nature des Ressources	Montant Sollicité	Pourcentage
1 – Travaux	86 379,87 €	1 – Aides publiques	69 103,90 €	80,0%
Equipement sur 14 écoles d'un système d'alerte anti intrusion	86 379,87 €	FIPD	69 103,90 €	80,0%
		1 – Autres (autofinancement)		
		Fonds propres	17 275,97 €	20,00%
Total dépenses***	86 379,87 €	Total ressources	86 379,87 €	

AUTORISE le Président à prendre en compte la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées et de l'autoriser à signer tous les documents pour mener à bien cette mission.



 INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Présentation du système de vote par boîtier électronique qui sera utilisé pour le Conseil Communautaire d'élection de l'exécutif (14 avril 2026 à 18h).

Pour cette séance, le Président a validé l'utilisation d'un système de vote par boîtiers électroniques via une société spécialisée : <https://votebox.com/fr/boitiers-de-vote/>

Les votes seront donc projetés en direct. Un technicien de la société sera présent au moment du vote pour gérer l'utilisation des boîtiers.

Prochain Conseil Communautaire : mardi 14 avril 2026 à 18h.

 **Le Président lève la séance à 20h26.**